AR Prefecture
043-214300121-20261012-2026_DEL_123-DE
Reçu le 16/10/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 12 octobre, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Laurent ROUSSET
Date de convocation du Conseil municipal : 02 octobre 2026

PRESENTS : Laurent ROUSSET, Sébastien ARNAUD, Pauline GRANGER, Bernard BOURGIE, Joëlle GOMEZ, Pascal HAURY, Virginie BARLET, Philippe MOUNIER, Valérie POUYET, Claude VIAL, Alain BEAL, Florence TEYSSIER, Thierry LEPROUST, Clotaire DOMGA KEMGNI, Sylvain BONNET, Coralie CHAPUIS, Céline VIALLON, Morgane MOUNIER, Tanguy NAIME, Gérard COURBON, Yvon VALEYRE, Tahar KERFA, Sophie NAVARRO-OTT, Joël VEYRAC, Elénice SUZAT,

EXCUSES REPRESENTES : Michel BEAL (procuration donnée à Bernard BOURGIE), Pascale GUILLET (procuration donnée à Philippe MOUNIER), Elisabeth MOULIN (procuration donnée à Céline VIALLON), Stéphanie CUSSONNET (procuration donnée à Sébastien ARNAUD).

Nombre de conseillers :	En Exercice : 29	Présents : 25
	Excusés représentés : 4	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mr Tanguy NAIME a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2026_DEL_123
OBJET : MJC Aurec – projet culturel avec la Comédie de St Etienne : demande d'une subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la MJC d'Aurec sur Loire a sollicité la commune pour l'octroi d'un soutien financier dans le cadre d'un projet culturel en partenariat avec La comédie de St Etienne sur l'année 2027 afin de proposer un spectacle à tous les élèves de 3ème, spectacle joué par des comédiens professionnels sur le thème de l'orientation.

Il est donc proposé aux élus de bien vouloir approuver l'octroi d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 600 € auprès de la MJC, sous réserve de la réalisation du projet et sur présentation d'un bilan financier et d'un bilan de fréquentation avec les résultats de la billetterie.

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- approuve l'octroi d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 600€ auprès de la MJC, sous réserve de la réalisation du projet et sur présentation d'un bilan financier et d'un bilan de fréquentation avec les résultats de la billetterie.

Fait et délibéré, les jours, mois et année dessus,
Au registre sont les signatures, À Aurec Sur-Loire

Le Maire

MAIRIE D'AUREC-SUR-LOIRE (43) HAUTE-LOIRE

Laurent ROUSSET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Laurent Rousset – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 16 OCT. 2026